

COMMUNE DE LA CELLE-SAINT-CYR
COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 07 OCTOBRE 2013

L'an deux mil treize le 07 octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard GUINOT, Maire.

Présents : Mesdames Françoise DUPUIS, Anaïs ESNAULT, Mylène WEGMANN, Marie-Agnès CAPPELLAZZI, et Messieurs Bernard GUINOT, Yannick VILLAIN, Claude FRACHET, Ludwig GRAS, Roland VANHOVE, Raymond BLANDUREL, Pierre-François DECROIX et Michel CLOUZEAU.

Absents non excusés : Madame Cécile DENIS et Messieurs Nicolas MAQUAIRE, André PERRUCHET

Secrétaire de séance : Mme Mylène WEGMANN

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la séance du 15 juillet 2013
2. Remboursement d'un sinistre par la Compagnie d'Assurance
3. Fédération Départementale d'Electricité de l'Yonne (Retrait de Paroy en Othe)
4. Syndicat d'Electrification du Vrin
5. Rapport d'activité 2013 du Centre de Loisirs
6. Raccordement Salbrette
7. Communauté de communes :
 - 7.1 Délibération Très Haut Débit
 - 7.2 Rapport d'activité 2012
- 8.1 Affaires et questions diverses

1) Approbation du compte rendu de la séance du 15 juillet 2013

Le compte rendu du Conseil Municipal du 15 juillet 2013 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2) Remboursement d'un sinistre par la Compagnie d'assurance

Suite aux déclarations de sinistre à la compagnie d'assurance concernant :

- L'endommagement d'un panneau de voirie de la commune,
- Des dégradations au foyer communal

La compagnie d'assurance GMF nous adresse un chèque d'indemnisation de 222.09 € pour le panneau de voirie et un acompte de 633.14 € pour les dégradations au foyer communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte, à l'unanimité des membres présents, ces deux remboursements (222.09 € + 633.14 €).

3 Fédération Départementale d'Electricité de L'Yonne

Suite à un courrier de la commune de Paroy en Othe invitant les communes à prendre une délibération entérinant le retrait de la commune de Paroy en Othe au Syndicat, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte le retrait de la commune de Paroy en Othe au Syndicat suivant : la Fédération Départementale d'Electricité de l'Yonne. Cette délibération régularise une demande du 05 février 2007.

4) Syndicat d'Electrification du Vrin

Suite à une construction au Cognié Bolay, il est nécessaire de procéder à l'extension du réseau électrique basse tension, à l'éclairage public et aux réseaux téléphoniques. Pour les travaux de réseaux électriques Basse Tension, le devis incluant les frais d'étude s'élève à 6 605.64€ HT. La prise en charge du syndicat du Vrin est 34%, la part communale de 66% sera refacturée au propriétaire.

Les travaux d'éclairage public sont à la charge de la commune et le montant du devis s'élève à 310.60 € HT.

Pour les travaux de téléphonie, le devis s'élève à 488.29 € HT. La prise en charge du syndicat du Vrin est de 50 %, la part communale de 50% sera refacturée au propriétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité des membres présents, les travaux proposés par la F.D.E.Y. et le S.I.E.R du Vrin ainsi que leur financement.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer toutes les conventions et le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour l'aboutissement de ces travaux ainsi que de procéder à la refacturation au propriétaire selon la facture définitive.

5) Rapport d'activité 2013 du Centre de Loisirs

Monsieur le Maire remet à chaque conseiller le tableau financier du Centre de Loisirs qui s'est déroulé cette année du 8 au 26 juillet 2013.

38 enfants ont participé.

Le financement de la commune s'est élevé à 2 670€

6) Raccordement Salbrette

Les travaux de raccordement à la Salbrette devraient s'élever à 285 994 € HT. Les subventions devraient être les suivantes :

- 30 % du montant HT versé par l'Agence de l'Eau,
- aucune subvention du Conseil Général ne sera attribuée en 2013. La subvention sera fixée par la commission en 2014. (prévu initialement à 25%).
- et 20 % de l'Etat (DETR) : une commission est prévue fin octobre 2013.

La totalité des subventions ci-dessus devraient s'élever à 214 458 €. Le montant à charge de la commune se situerait à 71 486 € et serait financé directement par les fonds propres, sans avoir recours à un emprunt.

Un emprunt relais reste cependant envisageable dans l'attente de toucher les subventions afin de nous permettre de pouvoir régler intégralement les différentes factures des travaux.

Mr le Maire précise qu'il ne devrait y avoir aucune incidence sur le prix de l'Eau en 2014.

L'Etude BAC, pour Cézy et La Celle, correspond à la somme de 21 890 € HT. Cette étude est subventionnée à 80 % par l'Agence de l'Eau. Il restera à la charge de notre commune la somme de 2 189.00 € et une somme identique pour la commune de Cézy. Une commission est prévue durant le mois d'octobre 2013. La commune n'aurait pas recours à l'emprunt pour payer l'Etude BAC.

La commune de CÉZY est maître d'œuvre pour tous les travaux du diagnostic réseaux. Le coût pour les deux communes est de 34 900.00 € HT. Cette étude est subventionnée par l'Agence de l'Eau à 50 % du montant HT. La part communale sera d'environ de 10 000 € et pour la commune de Cézy d'environ 7 450.00 €.

7) Communauté de communes

Une délibération avait déjà été prise le 28 juin 2013 concernant le Très Haut Débit. Une délibération est redemandée par Monsieur le Préfet qui souhaite que toutes les communes établissent une délibération avec des termes identiques. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire à effectuer cette nouvelle délibération.

Monsieur le Maire fait savoir aux conseillers municipaux que le rapport d'activité de 2012 de la CCJ est consultable en Mairie. Cet ouvrage porte sur les sujets suivants : le territoire, la vie institutionnelle, la vie communautaire, les compétences, les moyens humains et financiers, l'aménagement de l'espace communautaire, le développement économique, la voirie communautaire, l'élimination et la valorisation des déchets ménagers et assimilés et l'habitat. Ce rapport d'activité sera envoyé par Mail à l'ensemble des conseillers.

8) Affaire et questions diverses

Messieurs Villain et Frchet se sont rendus à une réunion du Syndicat des Ordures Ménagères. Monsieur Villain rappelle que le Syndicat du Saltusien sera dissous au 31 décembre 2013.

Monsieur le Maire fait part des informations suivantes :

- Les bacs pour le tri sélectif devraient être réceptionnés sur la commune courant octobre (mi octobre). La distribution à la population aura lieu en novembre 2013.
- A la rentrée scolaire 2013/2014, il a été comptabilisé 82 élèves sur le Groupe Scolaire. Une réunion avec les membres de la commission « scolaire » est prévue en Mairie le jeudi 10 octobre 2013 afin de travailler sur les rythmes scolaires. Dorénavant, la piscine est gratuite pour tous les enfants des écoles des communes de la CCJ. Cependant les transports pour se rendre à la piscine de Joigny est payant. Le devis s'élève à 1 615 € pour 17 séances. Le début de cette activité commencera en février 2014 (une seule classe est concernée).
- Il y a obligation pour la commune d'installer aux écoles un drapeau français, un drapeau européen et la déclaration universelle des droits de l'homme.

- Le contrat CAE/CUI de Mme Trini Thibaudet (faisant les fonctions d'ATSEM) a été renouvelé pour 12 mois. Il se terminera fin août 2014, et malheureusement il ne pourra plus être reconduit.
- Mme Dominique Breuzet sera en retraite fin décembre 2013. Courant décembre 2013, l'Agence Postale communale sera transférée dans les locaux de la Mairie. Le travail sera effectué par les secrétaires de Mairie actuellement en place. Il n'y aura pas de dépôt de pain en Mairie.
- Nous n'avons toujours pas reçu l'accord des subventions concernant les travaux d'acoustique au foyer communal. Une commission se tiendra fin octobre 2013. Les travaux commenceront dès réception de l'accord.
- Les services de Gaz de France (GrDF) nous ont informés qu'ils procéderont au changement de tous les compteurs de gaz à leurs frais. Les nouveaux compteurs seront équipés d'une liaison radio permettant d'effectuer les relevés à distance. Cette opération devrait s'effectuer fin 2014 ou début 2015.

Madame Mylène Wegmann demande que soit prévue une aire de jeux sur le village pour les enfants. Monsieur le Maire reste favorable à ce projet. Une réunion sera prévue prochainement afin de réfléchir sur l'emplacement.

Séance close à 19 h 45.

Le Maire
Bernard GUINOT